



# FESTIVAL DE FILMS PÊCHEURS DU MONDE - Lorient

## 9e édition – 13 au 19 mars 2017

### RÈGLEMENT

Le Festival de Films Pêcheurs du Monde a pour objectifs de:

- valoriser la production cinématographique de qualité consacrée à la pêche et aux pêcheurs
- susciter le débat avec les réalisateurs, les pêcheurs, le public et tous les acteurs concernés
- permettre aux pêcheurs, cinéastes amateurs de présenter leurs images et leur vision de leur activité
- faire découvrir la pêche aux jeunes générations grâce à des projections pour les scolaires
- créer un événement de référence visant à inciter à la production de films relatifs aux pêcheurs du monde
- promouvoir cette production par l'attribution de Prix et assurer la plus large diffusion possible des films présentés au Festival

A cet effet, il organise :

- 1/ Une compétition ouverte aux films, documentaires ou fictions respectant le thème du Festival.
- 2/ Une sélection hors compétition ouvertes à l'ensemble des genres (films, documentaires, fictions, animations) respectant le thème du Festival.

### Organisation

Le Festival de Films Pêcheurs du Monde est une manifestation culturelle organisée par l'association Festival Pêcheurs du Monde, dont le siège social se situe au 50 Cours de Chazelles- 56100 Lorient- France. L'association Festival Pêcheurs du Monde détermine les orientations du Festival. Elle a la responsabilité globale de l'admission et de la sélection des films ainsi que celle de la constitution du comité de sélection ainsi que des jurys du Festival.

### Conditions de participation

- La participation au Festival de Films Pêcheurs du Monde est gratuite.
- La sélection des films en compétition s'effectue sur les productions postérieures au 1er janvier 2012
- La participation des films hors compétition n'est, elle, soumise à aucune condition de date.
- Les films sélectionnés traiteront de la pêche et des pêcheurs dans tous les domaines: social, économique, ethnographique, historique, imaginaire, culturel...
- Pour la présélection, une copie du film devra être transmise par DVD Pal ou par lien internet. Les DVD seront conservés pour les archives du Festival.
- Les films sélectionnés devront être disponibles pour leur diffusion au Festival dans l'un des formats suivants: HDVcam, Béta SP, DCP, DVCAM, Béta Num, Blu-Ray, DVD ou fichier numérique, en format PAL uniquement.
- Les réalisateurs peuvent faire concourir plusieurs films, mais un seul pourra être sélectionné pour la compétition.
- Les auteurs des films en cours de réalisation peuvent également participer au Festival à condition d'avoir précisé la situation avec les organisateurs du Festival.
- Les films étrangers devront être si possible sous-titrés en français. Dans le cas où aucune version en français n'existerait, les organisateurs du Festival pourront proposer la réalisation d'une version sous-titrée en français sous certaines conditions. Ces conditions feront l'objet d'une convention entre les ayants droit du film et le Festival.

### L'inscription

Le dossier d'inscription est à envoyer au siège du Festival avant le **1er décembre 2016** et devra comporter les éléments suivants:

- la fiche d'inscription, dûment complétée et signée
- pour les films n'ayant pas de version française, la fiche technique dûment remplie
- un DVD du film ou un lien de visionnage
- une filmographie du réalisateur
- un résumé du film d'une dizaine de lignes
- des photos du film (300dpi), **à envoyer par mail** (festivalpecheursdumonde@gmail.com)

## Droits d'exploitation

Les participants garantissent aux organisateurs du Festival être détenteurs de tous les droits nécessaires (droits d'auteur, droits à l'image et tous droits de propriété intellectuelle) auprès des personnes habilitées en vue de l'exploitation du ou des films inscrits dans leur intégralité ou en extraits.

## La sélection

Tous les films inscrits seront soumis à une présélection effectuée par un comité de sélection.

Le comité de sélection, désigné par les organisateurs du Festival, est chargé de la sélection des films en compétition et hors compétition.

## Le transport et les assurances

Les frais d'envoi des films pour la sélection et le Festival sont à la charge des participants.

Les frais de réexpédition sont à la charge du Festival.

Afin d'éviter les retards et les frais de douane, la mention « **Pour usage culturel uniquement - No commercial value** » devra figurer sur le paquet pour les films expédiés de l'étranger.

Le Festival supporte les frais d'assurance des copies, de leur réception jusqu'au moment de la réexpédition de la copie. En cas de perte ou de détérioration, pendant cette période, la responsabilité du Festival n'est engagée que pour la valeur du remplacement de la copie si celle-ci a été mentionnée sur la fiche d'inscription.

## Les jurys et les prix

Deux types de jury seront chargés de décerner les Prix du Festival:

- un *jury de professionnels*, composé de professionnels de la pêche, de l'audiovisuel, du monde artistique et culturel étranger et français ou d'amateurs passionnés.

- un *jury jeunes*, constitué de lycéens et/ou d'étudiants encadré par un professionnel de l'audiovisuel.

Les membres des jurys sont désignés par les organisateurs.

Ne pourra faire partie du jury quiconque est associé en quelque manière que ce soit à la production ou à la commercialisation de l'un des films en compétition.

Les jurys décerneront les prix suivants: Prix du Festival - catégorie long métrage

Prix du Festival - catégorie court métrage

Prix du jury jeunes - catégorie long métrage

Prix du jury jeunes - catégorie court métrage

Les membres des jurys se réservent la possibilité d'attribuer d'autres prix ou mentions.

Le comité de sélection du Festival pourra également définir d'autres catégories de Prix.

Les prix pourront être **dotés en numéraires grâce aux soutiens de nos partenaires publics et privés**.

Ces dotations seront versées au(x) réalisateur(s) ou à une personne désignée par lui (eux). En cas d'ex-aequo, le montant du prix est divisé par le nombre de réalisateurs.

Les réalisateurs, producteurs et distributeurs des films primés au Festival s'engagent à mentionner le prix qui leur a été attribué à la fois dans les dossiers de presse et autre matériel de promotion, comme lors de toute diffusion du film primé.

## Invitations

Les réalisateurs des films sélectionnés ou leur représentant auront accès à toutes les manifestations prévues pendant le Festival.

Les modalités d'invitation et de venue des réalisateurs ou de leur représentant seront spécifiées au moment de la sélection finale.

## Promotions

Afin d'assurer la promotion de cet événement, les participants autorisent les organisateurs du Festival à utiliser, à titre gracieux, les données et photographies fournies lors de l'inscription et/ou un extrait du film (3 minutes maximum), pour une diffusion dans la presse, sur les chaînes de télévision, sur le réseau internet et dans les publications du Festival.

Par ailleurs, en prolongement de cette édition, le Festival souhaite promouvoir, soutenir et accompagner les films sélectionnés à l'occasion de programmations labellisées Festival « Pêcheurs du Monde ».

## Engagement et dérogations

Les organisateurs du Festival se réservent le droit de différer ou de suspendre à tout moment la manifestation ou de modifier le règlement.

La participation au Festival de Films « Pêcheurs du Monde » implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

En cas de contestation sur l'interprétation du texte, seule la version française fera foi. Les organisateurs du Festival ont le pouvoir de régler tous les cas non prévus au présent règlement.